

# Prévention autour des jeunes en difficultés : reconnaître la complexité et attaquer les intersections

Marie-Marthe Cousineau

*Professeure*

*École de criminologie*

*Université de Montréal*

## ABSTRACT

---

This article addresses contemporary issues surrounding our approach in dealing with youth who are experiencing a number of difficulties in their lives (i.e., school dropouts, drug users, street youth, young offenders, gang members, etc.). It is argued that in order to be effective, interventions must adopt a social development approach and take into consideration the various relational and social factors that help shape these youth's lives. Promising strategies in this area are explored to highlight some of the key elements of successful community-based interventions with youth. Key elements discussed include a comprehensive understanding of the problem, knowledge about effective solutions, involvement of a number of sectors and partners, community empowerment, and evaluation of impacts. The author concludes that the complexity of the situations in which these youth find themselves calls for an integrated and well coordinated set of actions shown effective in dealing with troubled youth.

## RÉSUMÉ

---

L'article souligne les débats contemporains au sujet de la question des jeunes en difficultés. Il est soutenu que l'efficacité des interventions auprès de cette population exige une approche intégrée et coordonnée qui réussit

à lier le jeune en difficultés à son contexte relationnel et social. L'argument est qu'une approche qualifiée de développement social communautaire est essentielle si nous espérons réussir à intervenir avec efficacité auprès de cette population. Des avenues prometteuses sont explorées afin de faire ressortir les éléments clés de réussite d'une telle approche. La conclusion est que, étant donné la complexité de leurs situations, l'intervention auprès de ces jeunes exige une action multi stratégique et concertée afin d'adresser l'ensemble des difficultés que vivent ces jeunes.

## Introduction

Dans son texte, faisant partie des contributions à la présente publication, Brandon Welsh (2007) plaide, en quelque sorte, en faveur de la prévention précoce visant à donner aux enfants les meilleures chances de réussir leur vie et, conséquemment, de ne pas verser dans la délinquance juvénile et, plus tard, dans la criminalité. Loin de nous l'idée de s'opposer à cette philosophie. Bien au contraire. Mais force est de constater que, malgré le grand potentiel que présentent les programmes qui visent cette prévention précoce, des jeunes échappent à leur influence et se retrouvent au rang des *jeunes en difficultés*.

Lorsqu'il est question des *jeunes en difficultés* – nous verrons plus loin ce qu'il faut entendre par là – un constat qui paraît de plus en plus s'imposer, sans qu'on l'énonce explicitement, tient dans le fait que, pour eux, il serait trop tard... ceux-ci sont déjà perdus : il fallait agir avant, dès la petite enfance. En témoignent les budgets qui sont consacrés au développement des projets de prévention dédiés aux adolescents et aux jeunes adultes qui paraissent se rétrécir comme peaux de chagrin, au profit des projets qui visent les tout-petits. Il en est de même pour les projets fondés sur le développement social qui paraissent céder de plus en plus de terrain au bénéfice de projets fondés sur la gestion des risques qui commandent des résultats à court terme (qui dureront le temps qu'ils dureront), laissant peu de place au financement d'initiatives visant un changement à long terme, plus profondément ancré, des contrevenants et des collectivités qui les abritent et qui subissent les conséquences de leur activité (Hastings 2006).

Il est vrai qu'on a assisté au cours des dernières années à un changement dans la conception de la justice pénale, changement qui s'est répercuté dans l'élaboration de la nouvelle *Loi sur le système de justice pénale des adolescents (LSJPA)*, entrée en vigueur en 2003. C'est ainsi qu'on a vu surgir une réelle inversion d'une notion centrale dans la production et la gestion de la pénalité : celle de la

responsabilité. Ainsi, de l'infracteur perçu comme une victime d'injustices sociales desquelles il fallait le protéger et, en regard de ses comportements inappropriés, l'éduquer, on est revenu à une conception du contrevenant acteur rationnel, responsable de sa trajectoire, qu'il faut sanctionner lorsque cette trajectoire s'écarte du « droit chemin » (Trépanier 2003). La nouvelle LSJPA constitue un exemple flagrant de ce virage. L'évaluation du risque que représente le jeune pour la société qui l'entoure paraît désormais primer, alors que l'évaluation des besoins de l'individu se trouvait, jadis, au cœur de l'intervention qui le visait (Trépanier 2003). Un tel développement n'est pas unique. Il fait écho, entre autres, à celui décrit par Francis Bailleau (2007) en contribution à la présente production, en ce qui concerne la France.

Ramant un peu à contre courant, nous voulons opposer à cette vision que nous qualifierions de *fataliste*, l'opinion que la prévention ne doit pas être conçue de manière limitative, comme une action visant à empêcher un phénomène de survenir, mais aussi comme une action visant à faire en sorte d'empêcher qu'un phénomène s'amplifie, se transforme, dégénère. Dans le cas des jeunes en difficultés, il s'agit d'empêcher que leur(s) difficulté(s) se décuplent. La notion de prévention tertiaire prend, ici, tout son sens avec les jeunes en difficultés. La notion de prévention secondaire, s'adressant aux *jeunes à risque* de se trouver dans une situation faisant d'eux des jeunes en difficultés, s'applique d'ailleurs tout autant. Nous soutenons du même souffle que la complexité de la problématique des jeunes en difficultés commande une action qui s'adresse non seulement à l'individu, mais qui tient également compte de l'environnement dans lequel il évolue, un environnement formé de différents systèmes : la famille, l'école, le groupe d'amis, la communauté locale (ou quartier) en interaction avec l'individu et, parfois – pas assez souvent, en interaction entre eux, dans une approche que Bronfenbrenner (1979) qualifie d'écologie sociale. On aura tôt fait de reconnaître, à l'instar de Brochu et Parent (2005), que les pressions émanant du contexte de vie agissent en synergie avec la maturation individuelle et le recours à différents services pour favoriser une bifurcation de la trajectoire. Ceci étant, pour réussir l'intervention auprès des jeunes en difficultés, il faut tableter sur une intervention coordonnée, organisée en réseau, fondée sur des données probantes, et instrumentée (Brochu 2006).

En termes de prévention autour des jeunes en difficultés, cela veut dire tableter sur une approche qui se base sur le développement social communautaire au détriment d'une approche de prévention situationnelle, qui pourra servir d'autres fins. La prévention par le développement social est une notion complexe, qui fait l'objet de nombreux débats quant à son contenu. Hastings (1998) s'est attaché à clarifier cette notion. Pour soutenir notre argumentation, nous nous

inspirons principalement de ses travaux, lesquels mettent en évidence trois composantes de cette stratégie d'action :

- une composante développementale qui consisterait dans le cas qui nous occupe à se doter d'instruments permettant d'identifier efficacement les besoins et les risques que présente le jeune en difficulté, pour lui et pour les autres, en vue d'une intervention individuelle adaptée;
- une composante sociale, qui reconnaît que la distribution des facteurs de risque – et de protection – ne se fait pas également dans la société faisant que les visées de l'intervention consisteront dès lors à trouver des moyens de réduire les inégalités ou, au moins, à améliorer la qualité des interventions auprès des jeunes à risque ou des jeunes en difficultés; et
- une composante communautaire qui consiste à mobiliser la collectivité dans le but de la rendre meilleure, plus forte et plus attrayante, de manière à ce que les jeunes y reconnaissent les opportunités qu'elle offre pour satisfaire leurs besoins (Hamel, Cousineau, Tichit, Léveillé et Vézina 2004).

Il ne s'agit pas de présenter ici le détail d'initiatives spécifiques qui se seraient révélées prometteuses. Nous n'aurions pas l'espace pour en rendre compte. Ces projets sont nombreux et répondent ordinairement, comme il se doit serions-nous tentée d'ajouter, à des besoins locaux en misant sur des ressources locales. Le Centre international pour la prévention du crime (2005), entre autres, a produit un *Recueil d'expériences sur la prévention de la délinquance* qui répond à cet objectif. Bon nombre des initiatives recensées ne présentent par contre pas d'évaluation de leurs résultats, ce qui en diminue d'autant l'attrait. Malheureusement, cette composante, l'évaluation, est encore aujourd'hui trop souvent négligée.

La mission que nous nous sommes donnée consiste plutôt à tirer les grandes lignes, communes, de ces projets, qui constitueraient autant d'ingrédients à considérer dans la recherche d'une « recette à succès ». Notre parti pris de départ consiste à favoriser une approche de prévention ayant pour assise le développement social communautaire étant donné la « clientèle » ciblée, à savoir les jeunes en difficultés.

Cette position s'appuie tout autant sur différentes recensions d'écrits que nous avons réalisées en préparation de projets que nous cherchions à faire financer [*Jeunesse et gangs de rue* (2000-2007); *Jeunes, drogues et violence : des liens à comprendre* (2002-2004); *Prostitution juvénile : profils et pratiques des proxénètes* (2003-2004); *Récits d'expérience de jeunes prostitués, garçons et filles en vue de l'élaboration d'un plan d'action* (2003-2005); *Déviance juvénile : un suivi qualitatif sur les trajectoires d'usage de drogues et de délinquance*

à l'adolescence (2004-2007); *Monitoring du projet-pilote prostitution de rue – Phase I et II* (2004-2007)], que des leçons tirées de la réalisation de ces projets.

## Qui sont les jeunes en difficultés ?

L'ensemble des jeunes en difficultés recoupe différentes réalités : jeunes décrocheurs, jeunes toxicomanes, jeunes utilisateurs de drogues injectables, jeunes en situation de rue, jeunes prostitués-es, jeunes délinquants, jeunes membres de gangs, et aussi jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale de diverses natures, pour ne nommer que les principales difficultés qui nous viennent spontanément à l'esprit.

Ils sont, selon ce qu'on en dit (Cousineau, Brochu et Schneeberger 2000; Hamel, Cousineau et Vézina 2006), à un bout du spectre de plus en plus jeunes et à l'autre bout de plus en plus vieux. La notion de jeunes ne peut plus, en effet, être contenue dans une tranche d'âge bien délimitée qu'on situait traditionnellement entre 12 et 18 ans. Les jeunes mettent de plus en plus longtemps à quitter le nid familial, à intégrer le milieu du travail sur une base régulière, à voler de leurs propres ailes, comme le voulait l'adage. La jeunesse s'allonge maintenant au-delà de la trentaine. Ceci devrait se répercuter sur les programmes et services qui sont offerts aux jeunes. Pourtant, encore une majorité d'entre eux établissent un net clivage entre les jeunes d'âge mineur et les adultes aussitôt passé l'âge de la majorité. Il s'agit là d'un des principaux facteurs menant à une coupure dans l'offre de service s'adressant *aux jeunes en difficultés*, alors qu'on souhaiterait pouvoir tableur sur un continuum d'interventions.

A l'origine, ces jeunes partagent un certain nombre de facteurs de risque qui sont de mieux en mieux connus. Qu'on s'intéresse aux jeunes décrocheurs, aux jeunes toxicomanes, aux jeunes utilisateurs de drogues injectables, aux jeunes en situation de rue, jeunes prostitué-es, jeunes délinquants, etc., on est en effet surpris de constater que les mêmes facteurs de risques, à peu de choses près, sont évoqués pour expliquer leur situation. Le tableau 1 liste quelques uns de ces facteurs de risque qu'on aura tôt fait de reconnaître quelle que soit la problématique, parmi celles nommées plus haut, à laquelle on s'intéresse. Ces facteurs de risque peuvent être regroupés selon une organisation suggérée originalement par Loeber et Farrington (2000) et reprise ensuite par de nombreux auteurs. En prévention précoce, c'est sur ces facteurs de risque que se portera l'intervention en vue d'empêcher le développement des problématiques jeunesse.

Tableau 1 : Facteurs de risques dans la vie des jeunes en difficultés

Liés à l'individu	Liés à la famille	Liés à l'école	Liés au quartier	Liés aux fréquentations
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'estime de soi</li> <li>• Peu de contrôle sur soi</li> <li>• Méfiance envers les figures d'autorité</li> <li>• Rejet des normes sociales</li> <li>• Difficultés à rencontrer les exigences de la vie en société</li> <li>• Regard sombre sur la vie</li> <li>• Manque de sentiment d'appartenance</li> <li>• Manque de valorisation, de reconnaissance</li> <li>• Cherche l'aventure, les sensations fortes, le plaisir, l'oubli</li> <li>• Est impulsif, aime la bagarre et les confrontations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désunie</li> <li>• Monoparentale (mère)</li> <li>• Socio-économiquement défavorisée</li> <li>• Marquée par la maladie physique, psychologique, toxicomanie</li> <li>• Manque de supervision parentale / Contrôle excessif</li> <li>• Violence, abus physiques, sexuels</li> <li>• Véhicule des valeurs déviantes ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faibles performances</li> <li>• Échecs répétés</li> <li>• Peu d'espoir quant à sa réussite</li> <li>• Frustrations</li> <li>• Stigmatisation – marginalisation</li> <li>• Problèmes de discipline</li> <li>• Absentéisme</li> <li>• Expulsion</li> <li>• Faible participation aux activités scolaires et parascolaires</li> <li>• Peu d'attachement vis-à-vis de l'institution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pauvreté</li> <li>• Taux élevé de mobilité résidentielle</li> <li>• Manque d'opportunités sociales et économiques</li> <li>• Taux élevé de criminalité et de délinquance</li> <li>• Disponibilité des drogues, armes, pawn shops ...</li> <li>• Présence de pairs déviants, délinquants</li> <li>• Désorganisation sociale</li> <li>• Liens fragmentés entre les institutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pairs consommateurs de substances psychoactives</li> <li>• Pairs délinquants</li> <li>• Adultes modèles déviants</li> </ul>

Une autre constatation s'impose ici : les problématiques auxquelles on associe les jeunes en difficultés ne sont pas mutuellement exclusives. Loin s'en faut. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer des jeunes qui pourraient être classés dans différentes catégories : jeunes toxicomanes en situation de rue commettant des actes de délinquance, essentiellement lucrative, pour assurer leur survie (Bellot 2005); jeunes filles membres de gangs se livrant à des activités de prostitution pour assurer la survie du groupe (Fournier, Cousineau et Hamel 2000); jeunes membres de gangs participant au trafic de drogues ou au proxénétisme (Hamel, Cousineau et Fournier 2004); une multitude de combinaisons peuvent être imaginées.

On reconnaît assez couramment que le décrochage scolaire qui conduit, plus souvent qu'autrement, à l'oisiveté peut entraîner la consommation de drogues; que la consommation de drogues peut être un prédicteur de la délinquance; que les jeunes en situation de rue peuvent être amenés à se livrer à des actes de prostitution pour subvenir à leur besoin de base ou à leurs besoins de consommation; que les jeunes toxicomanes cherchent souvent, par leur consommation, à engourdir une forme de détresse psychologique, ou encore qu'une overdose peut être, dans les faits, une tentative de suicide maquillée. Ce faisant, on reconnaît implicitement les interactions qui font qu'un jeune n'est pas seulement un jeune toxicomane ou un jeune prostitué ou un jeune délinquant, mais plutôt un jeune en difficultés qui cumule, plus souvent qu'autrement, les problématiques qui affectent sa vie, et celle des autres autour de lui. On continue néanmoins à vouloir les catégoriser selon qu'ils se caractérisent un peu plus par un trait que par un autre et, plus important, on conçoit l'intervention en fonction de la catégorie qui se sera révéler la plus prégnante. Il existe en effet encore peu, trop peu, de programmes d'intervention qui adressent les « multiproblématiques ». Le plus souvent, au contraire, le fait de présenter un problème associé à un autre devient une condition d'exclusion du programme. Ainsi les jeunes qui manifestent des comportements de violence et présentent une forme de toxicomanie se verront, d'un côté, exclure des programmes de traitement de la violence tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas réglé leur problème de toxicomanie et, de l'autre côté, seront exclus des programmes de traitement des comportements violents aussi longtemps qu'ils présenteront une consommation abusive de substances psychoactives. En définitive, ces jeunes se retrouveront « assis entre deux chaises » sans qu'aucune aide ne leur soit apportée. Et ceci est généralement vrai de toutes les multiproblématiques qu'on peut imaginer. Un grand nombre de jeunes se retrouveront ainsi laissés à eux-mêmes. Or de l'avis des intervenants tant institutionnels que communautaires, il est de plus en plus courant de rencontrer des jeunes qui présentent non pas un mais une constellation de problèmes. L'avis est du même coup partagé que les clientèles, et plus particulièrement les clientèles jeunesse, s'alourdissent (Cousineau, Brochu et Schneeberger 2000; Hastings 2006).

Pour compliquer encore les choses, on observe que les trajectoires des jeunes en difficultés ne sont pas linéaires, encore ici loin s'en faut (Brunelle, Cousineau et Brochu 2002; Brunelle, Brochu et Cousineau 2005). Elles sont faites d'aller-retour, de périodes d'intense activité déviante, suivi de périodes plus tranquilles motivées par différentes raisons : santé détériorée, suivi d'un traitement, arrestation, placement ... suivi de 'rechutes' ou de la reprise des activités déviantes – les mêmes qu'avant ou d'autres – avec plus ou moins d'intensité et finalement, dans le meilleur des cas, de l'abandon ou de la sortie

de la trajectoire déviante au profit d'un parcours plus conventionnel, plus en accord avec les attentes sociétales. Reste que, même si le jeune finit par sortir de sa trajectoire déviante, il en ressort avec un curriculum vitae lourdement hypothéqué (Goyette, Bellot et Panet-Raymond 2004).

### Quel rapport avec la prévention de la criminalité?

Il est de sens commun de soutenir que la très grande majorité des jeunes ont commis au moins un acte de déviance ou même de délinquance au cours de leur adolescence (LeBlanc 2003). Il s'agira, dans la plupart des cas, d'actes relativement triviaux, tels la consommation de substances illicites, des petits vols ou des bris de matériel. Une autre donnée soutenue par LeBlanc (2003) et appuyée par les statistiques canadiennes concernant les jeunes contrevenants (Thomas 2005) réside dans le fait qu'une minorité des jeunes contrevenants (autour de 10%) serait responsable de la plus grande part des actes de délinquance juvénile répertoriés. Enfin, il est reconnu qu'une large proportion des jeunes qui commettent des actes de délinquance cesseraient leur activité en vieillissant, un tournant s'opérant au moment où survient la majorité, en grande partie due à la prise de conscience que les conséquences de ses actes risquent d'être beaucoup plus pénalisantes que lorsqu'on était mineur et que les actes posés étaient associés à une forme de délinquance juvénile en passe de se résorber (Fréchette et LeBlanc 1985). Désormais, pour ceux qui poursuivront leurs activités délinquantes, il s'agira de criminalité adulte, entraînant des peines et un casier judiciaire d'adulte.

Au-delà de ces considérations, il reste que, chaque année, un grand nombre de jeunes seront mis en accusation pour des infractions au Code criminel. En 2003-2004, les tribunaux de la jeunesse du Canada ont traité 70 465 causes parmi lesquelles 40 184 (57%) ont donné lieu à des accusations, ce qui représentait néanmoins une baisse de 17% par rapport au nombre de causes enregistrées en 2002-2003 et de 33% depuis 1991-1992. Parmi l'ensemble des personnes accusées d'infractions à des lois fédérales, à l'exclusion des délits de la route, 17% étaient mineures (Thomas 2005). Cinq infractions représentaient un peu plus de la moitié de l'ensemble des causes traduites devant le tribunal : le vol (13%), le défaut de se conformer à une décision rendue en vertu de la LSJPA (11%), les voies de faits simples (11%), l'introduction par effraction (9%) et la possession de biens volés. De surcroît, les jeunes, notamment les jeunes en situation de rue, sont aussi l'objet d'un grand nombre de contraventions réglementaires. Au Québec, cette pratique a été reconnue comme un mode de gestion des populations marginales nommé contraventionnalisation que Bellot, Raffestin, Royer et Noël (2005) ont fort bien décrit.

Les jeunes en difficultés sont, plus que les autres jeunes, susceptibles de se livrer à des actes de délinquance. Plusieurs auteurs l'ont souligné s'agissant des populations de jeunes dont ils traitaient plus spécialement. Il ressort de ces études que différentes raisons peuvent motiver, pour eux, les gestes de délinquance : pour les jeunes en situation de rue, par exemple, il peut s'agir d'un moyen de survie, une façon de se procurer de la nourriture, des vêtements ou même un endroit où dormir (Bellot 2005). Pour le jeune toxicomane, et plus spécialement le jeune utilisateur de drogues injectables, il peut s'agir de trouver un moyen de subvenir à ses besoins de consommation (Roy, Haley, Leclerc et Boivin 2005); pour le jeune membre de gang, il peut s'agir d'une manière de faire de l'argent rapidement en trafiquant de la drogue, des armes ou en se livrant au proxénétisme (Hamel, Cousineau et Fournier 2004).

S'il est possible de compter avec passablement de précision le nombre de jeunes contrevenants officiellement répertoriés par les autorités, d'une part il est impossible de distinguer, parmi eux, les jeunes en difficultés et donc de tracer distinctement le portrait de leur criminalité et, d'autre part, il reste le problème du chiffre noir de la criminalité, celle pour laquelle les jeunes n'ont pas été appréhendée, qui ne peut pas non plus être établi avec précision (Robert 1977). Reste qu'il en découle des conséquences non négligeables pour les victimes et, plus largement, le développement d'un sentiment d'insécurité touchant un nombre grandissant de citoyens qui, d'emblée, associe jeunesse et criminalité et qui exigent que des mesures soient prises pour assurer leur sécurité. La sécurité publique se trouve d'emblée interpellée. Mais elle n'est pas la seule instance institutionnelle en cause. La santé publique est aussi concernée au premier chef, car les jeunes en difficultés présentent, généralement, des problèmes de santé mentale et/ou physique et, pour un grand nombre qui adoptent des comportements à risque (relations sexuelles non protégées, utilisation de drogues injectables à partir de seringues non stériles...), représentent un danger non seulement pour eux mais aussi pour les autres, notamment en multipliant les probabilités de propagation des ITSS (infections transmises sexuellement et par le sang).

Certaines problématiques seront d'ailleurs définies comme étant du ressort de la santé publique (jeunes toxicomanes, jeunes en situation de rue, jeunes pratiquant la prostitution...) entraînant, au Québec à tout le moins, une action basée sur la philosophie de la réduction des méfaits, alors que d'autres seront essentiellement conçues comme des problèmes de sécurité publique (trafic de stupéfiants, gangs de rue, délinquance...) entraînant des interventions de nature essentiellement répressive. Le décrochage scolaire, quant à lui, relèverait du secteur de l'éducation. Mais les barrières ne sont pas étanches et quand, par exemple, les jeunes de la rue commettent des délits, quelle qu'en soit la raison, une intervention des autorités

judiciaires peut s'en suivre. Et lorsque les citoyens se plaignent de l'insécurité que provoquent les jeunes dans les parcs, d'autant s'ils adoptent des comportements non-conformes aux normes sociales de rigueur, une intervention répressive visant cette fois l'ensemble des jeunes en situation de rue peut être mise de l'avant. Il arrive alors que l'action de l'un entrave l'action de l'autre ou, à tout le moins, que la situation soit ainsi perçue. Du même coup, les jeunes et le public sont soumis à des messages contradictoires qui les rend, les uns ambivalents par rapport aux comportements à adopter, les autres perplexes devant les actions déployées.

### **Comment faire œuvre de prévention auprès des jeunes en difficultés : des avenues prometteuses mais pas simples à emprunter**

La complexité de la problématique des jeunes en difficultés exige une action renforcée par une pluralité de stratégies (mobilisation des collectivités, développement organisationnel, intervention sociale, création d'opportunités significatives pour les jeunes, et même répression si le besoin s'en fait sentir) utilisées seules ou - plus probablement - en combinaison, dans le but de produire l'autonomisation des jeunes et des collectivités au sein desquelles ils évoluent, pour le meilleur ou pour le pire. Deux programmes développés aux États-Unis qui ont été l'objet d'une évaluation reconnue (*Communities That Care*, Spergel 1995 ; *Little Village Project*, Howell 2000), ont misé sur une telle approche. Au terme de leur évaluation, on a conclu à leur succès en termes de prévention visant plus spécialement le phénomène des gangs de rue.

Au Québec, *Jeunesse et gang de rue*, une initiative subventionnée par le Centre national de prévention du crime, visant aussi le développement d'un programme de prévention du phénomène des gangs, s'est inspirée des fondements des initiatives américaines. Ce projet a été l'objet d'une évaluation formative (évaluation d'implantation) qui a permis de faire ressortir son grand potentiel mobilisateur et de préciser les conditions de réalisation d'une action de prévention par le développement social communautaire vouée au succès, pour autant que le succès se constate dans la prise en charge, par la communauté, de l'élaboration d'un plan d'action qui lui soit adaptée (*empowerment* de la collectivité) et par le fait que les jeunes adhèrent aux solutions proposées dans le plan d'action (Hamel, Cousineau et Vézina 2006).

L'examen de ces projets laisse entrevoir que les Maîtres mots de l'intervention auprès des jeunes en difficultés seraient : action intersectorielle; concertation; état de situation, agent de liaison, action locale; *empowerment* des individus et des collectivités; et évaluation participative.

### **L'action intersectorielle**

Au cours des deux dernières décennies, dans la foulée de différents rapports s'adressant aux milieux de la santé et des services sociaux (Rapport Harnois 1987; Rapport Rochon 1988 et Réforme Côté 1990 dans Tétreault et Girard 2007), les milieux communautaire et institutionnel étaient invités à travailler en partenariat. En 1992, la Politique de la santé et du bien-être élaborée par le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux reconnaissait les limites des modes d'intervention institutionnels chez les jeunes marginaux et préconisait des interventions mieux adaptées au mode de vie de ces jeunes, en visant une intervention qu'on dira souple. Le secteur de la santé, des services sociaux et de l'intervention communautaire sont ainsi formellement appelés à collaborer. Le secteur de la sécurité publique ne paraît pas alors faire partie du décor. Or, étant donné la surreprésentation des jeunes en difficultés parmi les jeunes contrevenants, il s'agit là d'une omission que devrait être corrigée. Et étant donné la surreprésentation des jeunes décrocheurs parmi les jeunes en difficultés, le secteur de l'Éducation devrait aussi être de la partie.

Une action intersectorielle regroupant l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par la problématique des jeunes en difficultés doit être préconisée. Il en va du bien-être de ses jeunes qui seront mieux servis si les actions sont articulées autour d'une vision commune à la fois du problème et des réponses à y apporter (Hamel, Cousineau et Vézina 2006 et 2007). On se retrouve toutefois avec une pluralité d'acteurs qui sont appelés à agir de différentes façons en regard de la problématique des jeunes en difficultés, avec des missions et des objectifs pas nécessairement apparentés, ni même coordonnés. Le casse-tête qui se dessine alors a de quoi faire frémir. Il s'agit de trouver une approche où tous et chacun y trouvera son compte.

Et bien évidemment, comme ils sont au cœur de la problématique, les jeunes aussi devraient être impliqués dans la planification de l'action les concernant, et les parents aussi. Toutefois, si l'implication des parents paraît un facteur de réussite des programmes de prévention et d'intervention s'adressant aux plus jeunes (Welsh 2007), nous n'avons pas trouvé d'auteurs qui précisent comment cet acteur, souvent central dans la vie des jeunes, devrait être mis à contribution dans l'intervention auprès du jeune en difficulté. L'entreprise se trouve compliquée du fait que les relations parents-jeunes, s'agissant des jeunes en difficultés sont souvent grandement détériorées quand les ponts ne sont pas tout simplement coupés. S'agit-il de dire que, dans ce cas, la famille ne devrait pas être comptée au nombre des acteurs interpellés dans la construction des plans d'action. Une telle position ne saurait bien évidemment être soutenue.

Reste que la manière d'impliquer la famille dans le plan d'action concertée, la manière même, dans certains cas, de l'intéresser à l'entreprise, mériterait d'être fouillée et mieux documentée car, à ce jour, s'il n'y a pas de doute sur l'importance de tenir compte de cet acteur crucial, il reste un gros point d'interrogation sur le comment faire ? Il serait donc utile, voire essentiel, que la question de l'engagement de la famille soit ajoutée à l'ordre du jour de la recherche planifiée dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la criminalité.

### **La concertation : vite dit**

Face au contexte qui vient d'être décrit, l'approche de prévention par le développement social communautaire apparaît être une avenue prometteuse. Elle suppose en effet d'emblée que des mécanismes soient mis en place permettant qu'une diversité d'acteurs concernés négocient, s'ajustent les uns aux autres selon leur pouvoir relatif et leurs systèmes de valeurs respectifs, pour prendre ensemble des décisions issues d'ententes et de compromis (Hamel et al. 2006 et 2007). Panet-Raymond et Bourque (1991 : 65) donnait la définition suivante du travail en partenariat :

*Un rapport égalitaire et équitable entre deux parties différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement. Dans ce rapport, les deux parties ont des contributions différentes, mais jugées comme également essentielles. Le partenariat réel est donc fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance. L'objet du partenariat devient un échange de services et/ou de ressources de natures différentes, mais de poids ou de valeurs comparables ou reconnues comme telles par les parties impliquées. L'objet du partenariat peut aussi être la création conjointe d'un projet ou d'une ressource. Enfin, ce partenariat laisse place à des espaces de négociation où les parties peuvent définir un projet commun.*

La concertation, dans l'action, pourrait se définir de manière similaire. Toutefois, elle multiplie les interlocuteurs augmentant d'autant l'ampleur du défi à relever.

Une action concertée exige: une vision commune du phénomène sur lequel on veut intervenir; un intérêt commun pour l'intervention auprès de la clientèle visée; une entente sur des objectifs communs d'intervention; un rapport égalitaire entre les partenaires; une définition claire et complémentaires des rôles

de chacun; la confiance dans la démarche de concertation; et des aptitudes pour travailler en équipe (Hamel et al. 2006 et 2007). Une telle entente ne se réalise pas du jour au lendemain. Le travail en partenariat (ou en concertation) « est une entreprise difficile, qui se négocie serré, au pouce à pouce, ce qui implique, outre l'obligation de négocier, la nécessité d'amputer ou de partager son pouvoir, ses prérogatives ou ses innovations; la nécessité de céder des facettes de son identité spécifique, de se voir définir dans les termes de l'autre sans toujours imaginer qu'on y perd son essence » (Lamoureux 1994: 185). Il s'avère donc impératif d'y consacrer le temps nécessaire, car la réussite de l'entreprise repose, en grande partie, sur la force de l'entente (Hamel et al. 2007). La *plus value* de la concertation aussi doit être reconnue par la direction des organismes impliqués faisant que celles-ci assurent toutes les conditions nécessaires à sa réussite (Hamel, Fredette, Blais et Bertot 1998; Goyette, Bouffard et Larivière 2000; Larivière 2001).

En somme, la concertation, pour donner son plein rendement, devra viser une action multistratégique, coordonnée, s'établissant sur un continuum d'interventions qui ne laissera aucun jeune en difficulté assis entre deux chaises. Ainsi pourront être colmatées les brèches de continuité dans les services offerts et éviter les dédoublements d'action souvent nuisibles au jeune.

### **Un bon état de situation pour asseoir les bases de la concertation**

À la base d'une action concertée devrait se trouver un bon état de situation. Celui-ci permettra de jeter les bases d'une compréhension commune du problème auquel on veut s'attaquer. Il constituera le canevas autour duquel le plan de solution, coordonné, pourra s'élaborer. L'engagement d'un agent de recherche deviendra alors ordinairement indispensable, car les milieux de pratique ne possèdent pas l'expertise nécessaire à cette tâche. Un autre acteur est ainsi mis à contribution qui ne peut-être n'importe qui. Il doit faire équipe avec les intervenants impliqués dans la concertation. Il doit construire, avec eux, le canevas méthodologique qui permettra de réaliser l'état de situation qui sera le plus utile à l'entreprise, et il doit, avec eux, réaliser l'analyse de ses résultats de manière à ce que ceux-ci se les approprient et en fassent la base de la construction de leur plan d'action.

L'inventaire des ressources doit, bien évidemment, s'inspirer des connaissances des « meilleures pratiques », et plus particulièrement des « ingrédients actifs qui concourent à la réussite de ces pratiques ». Une bonne recension des écrits s'impose ici. Et comme l'action doit se construire sur une base locale,

un inventaire des ressources à disposition doit aussi être réalisé. C'est souvent le moment, pour une communauté, de se rendre compte de la richesse des moyens dont elle dispose déjà. Toutefois, ces ressources agissent, dans bien des cas, chacune pour elle-même, sans tenir compte de l'action des autres, sans souvent même la connaître. La réalisation d'un inventaire des ressources qui va au-delà des coordonnées des organismes présents dans la localité, mais dresse un portrait de leur mission, leurs objectifs, les clientèles desservies, les actions posées constitue une révélation pour ceux qui en prennent connaissance. Ils y découvrent des ressources dont ils ne soupçonnaient pas l'existence, ou du moins en avait-il une grande méconnaissance. S'agit maintenant de voir dans quelle mesure elles peuvent être mises à contribution et s'insérer dans le plan d'action concertée en construction, comment elles pourraient s'inscrire dans un continuum d'intervention qui servirait au mieux les jeunes en difficultés.

### **Un agent de liaison pour favoriser la concertation**

Le partenariat est souvent fragilisé par le manque de stabilité des personnes impliquées (Goyette, Bouffard et Larivière 2000; Larivière 2001). En effet, la participation des organismes communautaires est souvent menacée par le manque de financement ou compromise par le manque de ressources. La participation des individus provenant des institutions, de son côté, est ébranlée par les nombreuses restructurations qui conduisent à des déplacements de personnel (Hamel et al. 2004; Tétreault et Girard 2007). La présence d'un agent de liaison peut alors représenter une option de choix, malgré l'investissement financier qu'elle commande. L'agent de liaison offre une certaine stabilité dans ce contexte mouvant. Il vient renforcer l'action de concertation, mais ne saurait, bien évidemment remplacer le financement et les ressources nécessaires au bon fonctionnement des organismes impliqués dans le projet de prévention. Est-il nécessaire ici de rappeler à quel point l'octroi d'un financement assuré (dans la mesure où une ressource fait ses preuves), et donc récurrent et s'étalant sur du long terme, constitue une condition cruciale pour assurer le succès d'initiatives en prévention ou en intervention, notamment auprès des jeunes. La stabilité des ressources et la force du lien que développeront les jeunes avec elles en dépendent.

L'agent de liaison (aussi nommé dans certains cas, agent de médiation sociale) issu du milieu, choisi par lui, a pour mission de faciliter la tâche des partenaires dans l'action, en s'occupant de l'organisation des rencontres et en offrant son appui à tous et chacun entre les réunions, pour peu que la demande concerne le déroulement du projet. Il est plus facile pour ces personnes de remplir leurs fonctions lorsqu'elles ne sont pas associées à un organisme particulier; on évite

ainsi tout conflit d'intérêt potentiel. Leur capacité de lier – et de rallier – les participants à la concertation dépend en grande partie de leur propre position dans le milieu qui, le plus possible, devrait leur accorder les bénéfices de la neutralité. L'agent de liaison entend, traduit et répond aux commentaires et inquiétudes manifestés par les partenaires et par les membres de sa communauté. Ce acteur s'est révélé, sans l'ombre d'un doute, un élément central du succès qu'a connu l'entreprise *Jeunesse et gangs de rue* (Hamel et al. 2007).

### **Une action locale qui rejoint les jeunes en difficultés**

Les jeunes en difficultés sont difficiles à atteindre. Ils sont par définition réfractaires à l'intervention. Ils ont souvent développés une méfiance envers les professionnels, et plus spécialement, évidemment, envers les forces de l'ordre. Les intervenants s'entendent sur le fait que si les jeunes en difficultés ne se rendent pas dans les services, il faut que les services se rendent à eux. À cet égard, le travail de rue et de milieu est reconnu comme une des approches les plus prometteuses auprès de ces jeunes. Pour plusieurs jeunes, le travailleur de rue est la personne de leur entourage à qui ils se confient le plus. La « conversation » se révèle d'ailleurs un outil privilégié pour cet intervenant. Par la conversation, les travailleurs de rue tentent d'amener les jeunes à faire des choix éclairés sur leur vie (Tétreault et Girard 2007). Ils accompagnent les jeunes qui sont prêts dans la recherche d'emploi, le rattachage scolaire ou toute autre démarche de réinsertion sociale que le jeune veut entreprendre.

Les travailleurs de rue se rattachent par ailleurs, bien souvent, à une ressource de jour ou de soir qu'ils amèneront tranquillement les jeunes à fréquenter. À l'intérieur des activités offertes par la ressource, les jeunes pourront être encouragés à s'interroger sur leur situation et à choisir la voie qui leur convient le mieux, en regard de cette réflexion. En effet, « l'objectif du travail de rue n'est pas de sortir le jeune de sa condition, mais plutôt de l'aider à faire des choix éclairés (Pinard 1994; Cheval 2001). Le travail de rue repose effectivement sur la confiance dans la capacité d'action de l'individu; il y a donc refus de la part des travailleurs de rue de choisir à la place du jeune (Duval et Fontaine 2000). En ce sens, les travailleurs de rue respectent les choix des jeunes et s'ajustent à leur cheminement » (Tétreault et Girard 2007). Cette approche s'est révélée l'une des plus prometteuses en ce qui a trait aux jeunes en difficultés, mais la finalité de l'entreprise est souvent incomprise par les intervenants du milieu institutionnel puisque, pour eux, généralement le but est de sortir le jeune de sa condition, ce qui implique souvent de le sortir de son milieu (intervenants de la protection de la jeunesse) ou, pour les policiers, d'arrêter ceux qui ont des comportements déviants (Tétreault et Girard 2007).

L'importance de la concertation s'impose encore ici. Bien menée, celle-ci devrait permettre de clarifier les missions poursuivies par chacun et de poser les limites à l'intérieur desquelles le respect de celles-ci peut se réaliser. La concertation devrait permettre de reculer ces limites et ainsi de tendre vers le continuum d'interventions recherché.

### **Une action qui favorise l'empowerment des collectivités**

La concertation, lorsqu'elle est réussie, peut se révéler génératrice d'*empowerment* par le fait 1) qu'elle rassemble des personnes habituellement isolées face à leurs problèmes et à leurs besoins d'intervenants; 2) que cette participation leur permet de valider leurs expériences, d'enrichir leurs connaissances et d'ancrer leur sens critique; 3) que leurs expériences et leurs connaissances viennent s'ajouter à celles d'autres intervenants pour fouiller et tenter de résoudre le même problème; 4) qu'ils ont l'opportunité de mettre en contexte leurs expériences passées, ce qu'ils reconnaissent comme étant leurs faiblesses (qui pourront éventuellement être compensées par les forces des autres) et ce qu'ils apprennent à reconnaître comme étant leurs forces (qu'ils pourront mettre à contribution des autres) (Hamel et al. 2007)

### **Une approche participative pour l'évaluation**

Toute action, de prévention ou d'intervention, doit être évaluée. Ce n'est qu'à cette condition que peut se constituer un savoir qui permette d'identifier les initiatives prometteuses. En conformité avec une approche de concertation, on privilégiera une approche d'évaluation participative. Dans une optique participative, l'évaluation s'exerce sur un mode interactif, faisant que l'ensemble des acteurs impliqués (intervenants autant que chercheurs) contribue à toutes les étapes de l'entreprise. L'évaluation se veut dès lors formative et constructive, aidant les acteurs à mieux connaître (ou reconnaître) leurs forces et leurs compétences respectives au profit d'un plus grand pouvoir d'action individuel et collectif. Du côté des chercheurs une telle approche permet de documenter non seulement les résultats des projets, mais aussi les processus (mécanismes en contexte) qui permettent ces résultats pour tenter d'en dégager des modèles d'action à reproduire dans d'autres contextes. Il ne s'agit donc pas seulement de savoir : « qu'est-ce que cela donne », mais aussi de découvrir pourquoi et comment la combinaison d'événements en jeu réussit à donner le résultat observé (Hamel et al. 2007).

En outre, il ne s'agit pas seulement de produire cette connaissance, mais il s'agit aussi de la diffuser, efficacement, en la rendant accessible aussi bien aux

académiciens qu'aux praticiens. On a trop longtemps négligé cette étape, de sorte, qu'aujourd'hui encore, de bien belles initiatives, voire de bien belles réussites (pour peu que les initiatives soient évaluées et qu'on conclue à leur succès) demeurent complètement méconnues.

## **Conclusion**

La recherche menée au cours des dernières années a permis d'identifier assez clairement les facteurs de risque et de protection susceptibles de conduire ou, au contraire, d'empêcher le développement d'une trajectoire de vie *déviante*. Ces recherches ont mené à l'élaboration de programmes de prévention, essentiellement précoces, qui paraissent faire leurs preuves. Ils ne sont toutefois pas infaillibles. En témoignent, nous le soulignons d'entrée de jeu, la présence d'adolescents et de jeunes adultes en difficultés au sein de la société.

La trajectoire des jeunes en difficultés, on l'a souligné, se dessine rarement, jamais en fait, de manière linéaire. On connaît toutefois encore bien mal ces trajectoires, ponctués de moments marquants, de mouvements d'aller-retour, de recherche d'aide ou, au contraire, d'isolement. Mieux connaître ces trajectoires permettrait certainement de mieux comprendre le parcours des jeunes et d'identifier les moments-clés pour intervenir et les personnes les mieux placées pour ce faire. En s'intéressant au parcours du jeune, on s'intéresse à lui globalement, sans mettre nécessairement l'accent sur une problématique qui le caractérise, alors que les difficultés qu'il vit peuvent être multiples.

S'intéresser au parcours de ceux qui s'en sont sortis offre aussi, certainement, une voie de connaissance qui mérite d'être fouillée. Au-delà du phénomène de la résilience qui est somme toute assez nouvellement étudié, quels sont les éléments, extérieurs à l'individu, susceptibles de favoriser le *redressement* de sa trajectoire? Trouver réponse à cette question ferait inévitablement en sorte que les d'intervention s'en trouvent grandement enrichies.

Le message clé qui se dégage de nos travaux et expériences est que, devant les *jeunes en difficultés*, il ne s'agit pas de démissionner, baisser les bras, comme la tendance semble s'être amorcée. Il faut s'y prendre autrement. Apparemment, les initiatives de prévention précoces ont flanché dans leur cas. Ceci ne remet nullement en cause leur pertinence pour la plus grande partie des jeunes qui passeront le cap de la majorité sans avoir « déviés » de la voie tracée, sans donc se retrouver *en difficultés*. Il s'agit simplement de reconnaître qu'elles ne sont pas infaillibles.

Lorsqu'on s'intéresse aux *jeunes en difficultés*, on a tôt fait de noter que le terme difficulté doit généralement se décliner au pluriel car elles se présentent rarement seules. Une telle observation commande qu'on prône une action globale, qui sort les intervenants du silo dans lequel ils travaillent trop souvent. Travailler en silo ne peut qu'entraîner des dysfonctionnements dans les rouages de l'intervention qui se dessine autour des jeunes. De même, travailler uniquement avec (ou sur) le jeune ne peut pas non plus être une avenue envisagée. En effet, si l'intervention individuelle ne doit pas être écartée, il faut aussi reconnaître que le jeune vit dans un environnement composé de nombreux systèmes de valeurs et d'actions qui ne sont pas sans l'influencer, pour le meilleur et pour le pire. Ceci étant, une action sociale, plus souvent qu'autrement, se révèle aussi nécessaire. Il faut en effet agir à la fois sur l'individu et sur son environnement pour parvenir à rétablir l'équilibre qui lui permettra de se réaliser en société.

L'intervention auprès des jeunes en difficultés, étant donné la complexité des situations qu'ils vivent, appelle donc à une action multistratégique, concertée, dessinant un continuum d'interventions qui permette d'adresser l'ensemble des difficultés que vit le jeune et qui n'en laisse aucun démuné parce qu'il cumule un trop grand nombre de problèmes. Quelques initiatives (*Communities That Care*, *Little Village Project*, et *Jeunesse et gang de rue*, en particulier) ont adopté une telle ligne d'action avec succès. Il pourrait s'agir d'exemples à suivre en les adaptant à la réalité des « multiproblématiques » à traiter, en tenant compte des contextes qui entourent leur naissance et leur développement. Il ne faut en effet pas perdre de vue que les problématiques qui caractérisent les jeunes en difficultés ne sont pas mutuellement exclusives et, bien souvent, ne relèvent pas uniquement d'un seul secteur d'intervention : santé publique, sécurité publique, éducation, pour ne nommer que ceux-là. Une action intersectorielle, plutôt que sectorisée, se révèle donc une voie d'action en quelque sorte obligée.

Cette action intersectorielle doit se faire de manière concertée, en connaissant et reconnaissant les missions et les objectifs de l'ensemble des intervenants concernés, en respectant leurs limites et en admettant leurs forces, de manière à former ce continuum d'interventions qui ne laissera aucun jeune adolescent et jeune adulte démuné. Il faut pour cela non seulement s'entendre sur la définition du problème à traiter, mais sur les voies d'intervention à prioriser et sur les objectifs à atteindre. La tâche, évidemment, ne va pas de soi. Les espaces où risquent de se révéler des résistances au changement sont multiples. Hastings (2006) en identifient principalement trois : de la part du jeune lui-même, de la part des personnes qui l'entourent et sont appelées à intervenir auprès de lui, et de la part des agences sociales et politiques de contrôle qui ne partagent pas nécessairement les mêmes vues. Cette dimension de la

résistance au changement, malgré les effets de freinage, voire de blocage, qu'elle entraîne, est encore fort mal connue. Elle mériterait certainement d'être spécifiquement fouillée.

Enfin, il ne faut donc pas rêver d'un résultat instantané. L'intervention auprès d'un jeune qui vit des difficultés qui ont mis une vie à s'installer et qui sont souvent bien enracinées ne peut prétendre au succès du jour au lendemain. Pas plus que la mise en place d'une action concertée ne peut se réaliser sans heurts et à toute vapeur. La prévention par le développement social communautaire qui continue d'apparaître comme une voie prometteuse pour assurer le bien-être des individus et des collectivités, exige, pour bien se réaliser, du temps, beaucoup de temps. La *plus value* du temps investit dans les actions bien ficelées se révélera dans les résultats durables qu'elles entraîneront. Mais il faudra encore du temps pour en mesurer les effets.

## Références

- Bailleau, F.  
2007 De la prévention de la délinquance à la gestion duale des nouvelles formes de trouble à l'ordre public. *Revue de l'IPC* 1, 111-137.
- Bellot, C.  
2005 La diversité des trajectoires de rue des jeunes à Montréal dans N. Brunelle et M-M Cousineau (dir.), *Trajectoires déviantes des jeunes : éclairage des recherches qualitatives*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, Collection Problèmes sociaux et interventions sociales, Chapitre 3, 71-93.
- Bellot C., Raffestin I., Royer, M.-N. et Noël, V. (en collaboration avec le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, RAPSIM).  
2005 Judicialisation et criminalisation des populations itinérantes Montréal. Rapport de recherche remis au Secrétariat national des sans-abri.
- Brochu S.,  
2006 *Drogues et criminalité : une relation complexe*, 2<sup>ème</sup> édition. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Brochu S. et Parent, I.  
2005 *Les flambeurs : trajectoires d'usagers de cocaïne*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

- Bronfenbrenner, U.  
1979 *The ecology of human development: Experiments by nature and design*, Cambridge, Harvard University Press.
- Brunelle, N., Brochu, S. et Cousineau, M.-M.  
2005 Des jeunes se racontent : le point sur leurs trajectoires d'usage de drogue et de délinquance dans Guyon L., Brochu, S., Landry, M. (dir.), *Les jeunes et les drogues : usages et dépendances*. Les presses de l'université Laval, Collection toxicomanies, chapitre 8, 279-318
- Brunelle, N., Cousineau M.-M. et Brochu, S.  
2002 Deviant youth trajectories: adoption, progression and regression of deviant lifestyles dans Brochu, S., Da Adra, C. et Cousineau, M.-M. (dir.) *Drugs and crime deviant pathways*, Londres, Ashgate, Chapitre 7, 115-135.
- Centre international de prévention de la criminalité  
2005 Prévenir la délinquance en milieu urbain et auprès des jeunes. Recueil international des pratiques inspirantes. Document préparé pour le 11<sup>ème</sup> Congrès des nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, Bangkok. Montréal, Centre international de prévention de la criminalité.
- Cheval, C.  
1998 Des travailleurs de rue créateurs de liens sociaux dans Dorvil H. et Mayer R. (dir.). *Problèmes sociaux – Tome II – Études de cas et interventions sociales*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 362-385.
- Cousineau, M.-M., Brochu, S. et Schneeberger, P.  
2000 Consommation de substances psychoactives et violence chez les jeunes. Montréal : Comité permanent de lutte à la toxicomanie.
- Duval, M. et Fontaine, A.  
2000 Lorsque des pratiques différentes se heurtent : les relations des travailleurs de rue et les autres intervenants. *Nouvelles pratiques sociales* 13(1), 49-67.

- Fournier, M., Cousineau, M.-M. et Hamel, S.  
2005 Rôles et fonctions des adolescentes affiliées aux gangs de rue : ce qu'elles en disent dans Verlan, P. et Déry, M. (eds), *Les conduites antisociales des filles*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, chapitre 12, 339-361.
- Fréchette, M. et M. Leblanc  
1985 *Des délinquances : émergence et développement*, Chicoutimi, Gaétan Morin
- Gannon, M.  
2006 *Statistiques de la criminalité au Canada, 2005*. Statistique Canada, no. 85-002-XFP au catalogue, 26,4.
- Goyette, Bellot et Panet-Raymond, J.  
2004 Insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté vers de nouvelles interventions ? dans Poupard, J. (dir.), *Au-delà du système pénal, l'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciairisés et marginalisés*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, Collection problèmes sociaux et interventions sociales, Chapitre, 10, 141-165.
- Goyette, M., Bouffard, B. et Larivière, C.  
2000 La concertation et le partenariat aux Centres jeunesse de Montréal : des pratiques à retenir. *Défi jeunesse*, 1(V), 29-36
- Hamel, S., Cousineau, M.-M. et Fournier, M.  
2004 Intégration sociale des jeunes après un passage dans les gangs de rue dans Poupard, J. (dir.), *Au-delà du système pénal, l'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciairisés et marginalisés*. Presses de l'Université du Québec, Collection problèmes sociaux et interventions sociales, Chapitre, 8, 141-165.
- Hamel, S., Cousineau, M.-M., Tichit, L., Léveillée, S. et Vézina, M.  
2004 Analyse de la construction d'une innovation sociale : le cas de Jeunesse et gangs de rue ». *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 52-67.
- Hamel, S., Cousineau, M.-M. et Vézina, M.  
2006 Jeunesse et gangs de rue : évaluation d'un projet d'action intersectorielle pour la prévention du phénomène des gangs. Montréal : Institut de recherche pour le développement des jeunes (Rapport déposé au Centre national de prévention du crime).

Hamel, S., Cousineau, M.-M. et Vézina, M. (avec la participation de S. Léveillé)  
2007 Guide d'action intersectorielle pour la prévention du phénomène des gangs. Montréal, Institut de recherche pour le développement social des jeunes (rapport soumis au Centre national de prévention du crime).

Hamel, S., Fredette, C., Blais, M-F et Bertot, J. (avec la collaboration de Cousineau M.-M.)  
1998 Jeunesse et gangs de rue (phase II): résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal. Montréal: Institut de recherche pour le développement social des jeunes. Rapport soumis au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

Hastings, R.  
2006 Crime prevention and youth at risk: The problem of resistance to change. Paper presented to the 16<sup>th</sup> Conference of the International Association for Research in Juvenile Criminology. Paris, March 10.

Hastings, R.  
1998 La prévention du crime par le développement social: une stratégie à la recherche d'une synthèse.» *Criminologie* 31(1), 109-123.

Howell, J. C.  
2000 Youth Gang Programs and Strategies. Washington: Department of Justice, Office of Juvenile Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

Lamoureux, J.  
1994 Le partenariat à l'épreuve. Montréal, Éditions St-Martin.

Larivière C.,  
2001 L'amplification obligée des relations partenariales : l'interdépendance est-elle une menace à l'autonomie, 14(10), 20-30.

LeBlanc M.  
2003 Évolution de la délinquance cachée et officielle des adolescents québécois de 1930 à 2000, dans M. Le Blanc, M. Ouimet, D. Szabo (eds.), *Criminologie empirique*, 3<sup>ième</sup> édition, Chapitre 2, 243-280. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Loeber, R. et Farrington, D.P.  
2000 Young children who commit crime: Epidemiology, development, risk factors, early interventions and policy implication, *Development and Psychopathology*, 12, 737-762.

Panet-Raymond, J. et Bourque D.  
1991 Le partenariat entre l'État et les organismes communautaires : un défi pour la formation en travail social. *Nouvelles pratiques sociales* 40(2), 54-75.

Pinard, M.  
1994 Pour une approche intégrée du travail de rue. Travail de rue : objectifs, philosophie, politiques dans Pector, J. (dir.), *Les actes du colloque du PIaMP : une génération sans nom ni oui*. Montréal, PIaMP, 226-261.

Robert, P.  
1977 Les statistiques criminelles et la recherche : réflexions conceptuelles, *Déviance et société*, 1, (1), 3-27.

Roy, É., Haley, N., Leclerc et P. Boivin, J.-F.  
2005 L'injection de drogues chez les jeunes de la rue dans Guyon L., Brochu, S., Landry, M. (dir), *Les jeunes et les drogues : usages et dépendances*. Les presses de l'université Laval, Collection toxicomanies, chapitre 4, 107-136.

Spergel, I.A.  
1995 *The Youth Gang Problem: A Community Approach*. New York: Oxford University Press.

Tétreault, K. et Girard, G. (sous la direction de Savard, C.).  
2007 Rapport d'évaluation : travail de rue, gangs de rue, un lien incontournable ? Montréal, Société de criminologie du Québec

Thomas, J.  
2005 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2003-2004. *Statistique Canada*, no 85-002-XPf au catalogue, 25, 4.

Trépanier, J.  
2003 L'avenir des pratiques dans un nouveau cadre légal visant les jeunes contrevenants, *Revue de droit*, 34/1-2, 49-87.

Welsh, Brandon C.

2007 Science and politics of early crime prevention: The American experience and directions for Canada. *Revue de l'IPC* 1, 161-192.